



- **CONDITIONS de PARTICIPATION – LICENCE –CERTIFICAT MEDICAL :**

L'événement ne donnera pas lieu à l'établissement d'un classement.

Cet événement, non chronométré, n'exige ni certificat médical ni licence. L'organisateur attire l'attention du participant que ce dernier devra fournir des efforts musculaires et qu'il doit rester vigilant afin de ne pas se blesser.

Toute participation est subordonnée à l'absence de contre-indication(s) médicale(s) s'opposant à la pratique des activités proposées. Il est de la responsabilité de chaque participant de prendre, à cette fin, toute disposition préventive.

La participation à l'événement implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement.

Chaque participant devra se munir d'un masque, de gel hydro-alcoolique et devra respecter les règles sanitaires mises en place pour la manifestation.

L'âge minimum pour participer à la manifestation est de 6 ans dans l'année civile.

Jusqu'à l'âge de 16 ans, la participation est gratuite.

- **ASSURANCES, RESPONSABILITE :**

Chaque participant devra être en possession d'une assurance individuelle accident ou responsabilité civile personnelle soit par le biais d'une licence délivrée par une fédération sportive, soit à titre privé.

Tout participant s'engage sur l'honneur en signant le formulaire d'inscription à être couvert par une assurance individuelle.

L'organisateur ne saurait donc être tenu responsable en cas de manquement à cet engagement et par conséquent en cas d'accident ou de sinistre survenu au participant avant, pendant ou après l'événement.

Dans le même cadre, la responsabilité individuelle de tous les collaborateurs, assistants et membres de l'équipe de l'organisation, ne saurait être engagée avant, pendant et après l'événement.

- **SECURITE :**

Les participants doivent respecter les consignes de sécurité données par les personnels de l'organisateur.

Le dispositif de sécurité prendra fin à l'arrivée des parcours.

Les parcours proposés seront intégralement en voies ouvertes à la circulation.

Pour la sécurité de tous, il est indispensable que chaque participant respecte le CODE de la ROUTE, tout au long des parcours (sens interdit, stop, priorités, feux de circulation...). Il est important d'être vigilant et de respecter pour cohabiter sur ces espaces publics dans des conditions optimales.

Il est primordial de respecter sur le parcours les consignes données par les personnels de l'organisation et des forces de l'ordre outre les dispositions édictées par le CODE de la ROUTE.

- **CHARTRE DES PARTICIPANTS, RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :**

Il est demandé à chaque participant lors de l'inscription de respecter les engagements suivants :

- . Respecter le CODE de la ROUTE en toutes circonstances
- . Faire preuve de civilité à l'égard de tous les tiers (autres participants, automobilistes, piétons, usagers des transports publics, agents des services publics, bénévoles etc...)
- . Veiller à une gestion écologiquement responsable des déchets (emballages alimentaires, chambres à air, etc...).
- . Respecter l'environnement en évitant toute action entraînant des dégradations.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure de l'événement les participants ne respectant pas la charte.

- **MATERIEL OBLIGATOIRE :**

Un vélo en parfait état.

Casque réglementé

Une ou plusieurs chambres à air et quelques outils de réparation rapide

Une pompe

Un téléphone portable

- **MEDIAS, DROITS à l'IMAGE :**

L'organisateur se réserve un droit à l'image durant toute la durée de l'épreuve et ce concernant tous les participants inscrits.

Sauf en cas de demande expresse du consentement, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser toute photographie ou vidéo au cours de l'événement afin de faire la promotion de celui-ci.

- **INFORMATIQUE et LIBERTES :**

Conformément à la législation en vigueur les participants disposent du droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur les données informatisées personnelles les concernant.

Celles-ci pourront être utilisées, cédées, louées ou échangées notamment pour les opérations d'informations commerciales, les résultats et à la presse.

- **REMBOURSEMENT :**

Seuls les remboursements en ligne liés à l'annulation par l'organisateur de la manifestation seront réalisés.